

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**

Ville de Lallaing

Convocation du 1er juillet 2022

Séance du 6 juillet 2022 à 17h00 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

9 Membres en exercice.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 059-265903278-20220706-2022\_03\_06-DE

**PUBLIEE LE**

**Présents : Présents : JP FONTAINE ; F MAES ; C. DEGRYSE ; JC HUMETZ ; G BASTIEN**

**Absent(s) :**

**Procuration (s) : N SOLTANI donne pouvoir à M BASTIEN ; S DEVIGNE donne pouvoir à F MAES, P NICOLE donne pouvoir à JP FONTAINE ; M TENEDOS donne pouvoir à JC HUMETZ**

Nombre de Votants : 09  
Pour : 00  
Contre : 09  
Abstentions : 00

N°	2022	03	06
----	------	----	----

**SECOURS EXCEPTIONNEL DECES**

Monsieur le Président rappelle que des secours exceptionnels sont attribués par le CCAS. Il présente la demande d'une dame sollicitant une aide pour régler les frais relatifs aux funérailles de sa mère.

Les frais funéraires s'élèvent à hauteur de 3424,40€.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose aux membres du Conseil d'Administration une aide à hauteur de 500 euros.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

**Refuse**, au vu du dossier incomplet, l'attribution d'une aide financière pour les frais relatifs aux funérailles.

*Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,  
La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES

